



Sous-comité de la technologie de l'information

Procès-verbal 8

le lundi 29 novembre 2021

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion se fera par voie électronique, conformément à l'article 238 de la Loi de 2001 sur les municipalités, dans sa version modifiée par la Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19.

-
- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 8 décembre 2021 dans le Rapport No 4 du Sous-comité de la technologie de l'information.*

Présents: Président : Conseiller J. Leiper
 Vice-présidente : Conseiller T. Kavanagh
 Conseillers: G. Darouze, R. King, T. Tierney

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 7 et Procès-verbal 7 (à huis clos), de la réunion du Sous-comité de la technologie de l'information du lundi 29 novembre 2021, a été confirmé.

Le président Leiper commence par souhaiter la bienvenue aux membres puis décrit le format de la réunion, dont une partie se déroulera à huis clos.

SERVICES NOVATEURS POUR LA CLIENTÈLE

POINTS À HUIS CLOS*

1. MISE À JOUR VERBALE SUR LA CYBERSÉCURITÉ ET DU CONTEXTE DES MENACES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ - À HUIS CLOS - DATE DE COMPTE RENDU : AUCUN COMPTE RENDU

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

La motion suivante est présentée :

MOTION N° SCTI 2021 08-01

Motion de la vice-présidente T. Kavanagh

Que conformément au Règlement de procédure (n° 2021-24), le Sous-comité de la technologie de l'information (SCTI) se réunisse à huis clos en application de l'alinéa 13(1)a), pour éviter la présence de membres du public lors des discussions au sujet de « la sécurité des biens de la municipalité » et d'une mise à jour verbale sur le dossier de la cybersécurité et des menaces externes, des sujets confidentiels qui ne seront pas rendus publics.

ADOPTÉE

Le Sous-comité suspend la séance publique à 9 h 40 pour siéger à huis clos.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

Le Sous-Comité des technologies de l'information a repris en séance publique à 10 h 33.m. Ce faisant, le président Leiper annonce que le Sous-comité de la technologie de l'information s'est réuni à huis clos pour recevoir une mise à jour verbale sur la cybersécurité et le contexte des menaces en matière de sécurité, et que ce qui s'est dit lors de cette partie de la réunion est confidentiel et ne sera pas rendu public, comme le prévoit l'alinéa 13(1)a) du Règlement de procédure, qui porte sur la sécurité des biens de la municipalité. Il ajoute que durant cette partie de la réunion, aucun vote n'a eu lieu, sauf sur la motion de procédure pour lever la séance à huis clos.

Le rapport mentionné au point 1 et inscrit comme point à traiter à huis clos dans l'ordre du jour de la réunion du Sous-comité est REÇU tel quel.

2. MISE À JOUR DES DONNÉES OUVERTES 2021

ACS2021-ICS-ST-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Sous-comité de la technologie de l'information reçoive ce rapport, à titre d'information.

M^{me} Natalie Kahale, directrice, Culture, Stratégie et Innovation, Transformation des services, Direction générale des services novateurs pour la clientèle, fait une mise en contexte et présente Darrel Bridge et Paul Steeves, stratèges principaux à l'analyse des données, Direction générale des services novateurs pour la clientèle, qui projettent un diaporama détaillé résumant le rapport sur le portail Données ouvertes. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Les questions adressées au personnel et les délibérations du Sous-comité portent notamment sur l'intégration du portail Données ouvertes dans la nouvelle plateforme eSCRIBE pour les ordres du jour; la participation des développeurs à la création d'ensembles de données ouvertes; les ensembles de données les plus consultés (en lien avec la COVID-19); le meilleur moyen de mobiliser les développeurs (sur Participons Ottawa); et la possibilité d'intégrer les données

d'organismes partenaires (Service de police d'Ottawa, Bibliothèque publique d'Ottawa, Santé publique Ottawa, Commission de la capitale nationale) à celles de la Ville. Au terme des discussions, la recommandation du rapport est présentée au Sous-comité, qui PREND ACTE du rapport à titre informatif.

REÇUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DES FINANCES

3. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2022 - SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE
DE L'INFORMATION

ACS2021-FSD-FIN-0025

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Sous-comité de la technologie de l'information examine les sections pertinentes des Budgets préliminaires d'immobilisations et de fonctionnement de 2022 et qu'il présente ses recommandations au Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, aux fins d'examen lors de sa réunion prévue du 8 décembre 2021.

M. Sandro Carlucci, chef de l'information, Services de technologie de l'information (STI), Direction générale des services novateurs pour la clientèle présente au Sous-comité un diaporama détaillé sur la partie du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations 2022 de la Ville qui le concerne. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

La présentation portait entre autres sur ce qui suit : aperçu des budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations 2022 de la Ville; priorités des Services de TI en 2021 et 2022; faits saillants des travaux majeurs effectués en 2021; et priorités stratégiques et grands travaux prévus pour la direction générale en 2022.

Le président Leiper souligne les réalisations des Services de TI, surtout compte tenu des demandes découlant de la pandémie de COVID-19.

La vice-présidente Kavanagh présente ensuite la motion cadre suivante :

MOTION N° SCTI 2021 08-02

Motion de la vice-présidente T. Kavanagh

QUE le Sous-comité de la technologie de l'information (SCTI) recommande au Conseil, réuni en comité plénier, d'approuver la partie du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2022 se rapportant au SCTI, comme suit :

- 1. Le budget des Services de technologie de l'information :**
 - a) Besoins en ressources de fonctionnement des Services de technologie de l'information (page 2 du livre budgétaire du SCTI);**
 - b) Budget d'immobilisations du SCTI (page 3 du livre budgétaire du SCTI, projets énumérés à la page 10).**

ADOPTÉE

Au terme de la discussion, la recommandation du rapport est présentée au Sous-comité et ADOPTÉE, dans sa version modifiée par la motion n° ITSC 2021 08-02.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 11 h 27.

Coordonnateur du comité

Président